Cfdt: INSEE

IMMOBILIER INSEE
ENTRE PERSPECTIVE DE FLEX OFFICE, TRAVAUX ET AMIANTE

LORS DE LA RÉUNION DE DIALOGUE SOCIAL DU 30 JANVIER 2024 SUR L'IMMOBILIER, LES QUESTIONS DE DENSIFICATION DES BUREAUX, DES TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS INSEE ET DE RISQUES D'EXPOSITION À L'AMIANTE ONT ÉTÉ ABORDÉES. **LA CFDT A RAPPELÉ LE BESOIN D'ANTICIPER LES TRAVAUX ET D'INFORMER LES AGENTS LORSQUE DES RISQUES D'EXPOSITION À L'AMIANTE SONT DÉTECTÉS.**

Compte rendu de groupe de travail, janvier 2024

UN POSTE DE TRAVAIL FIXE PAR AGENT ASSURÉ JUSQU'EN 2025

Entre la circulaire de la Première ministre du 08 février 2023 et l'annonce le 19 novembre 2023 du ministre délégué aux comptes publics de réduire de 25 % la surface occupée par agent dans le cadre de la sobriété énergétique, la CFDT s'inquiète du devenir des locaux occupés par les agents dans les différentes Directions de l'Insee.

L'optimisation des surfaces continue dans les bureaux occupés par l'Insee. L'État cherche à faire des économies en réduisant drastiquement les surfaces occupées.

La CFDT condamne, dénonce et s'oppose à cette politique scandaleuse, inacceptable et irresponsable.

La Direction de l'Insee subit de fortes pressions du gouvernement sur les questions immobilières avec un texte qui prône entre 16 et 18 m² de Surface Utile Brute (SUB) par agent (voir notre article). Cette pression s'exprime dans les divers projets de relogement et de rénovation de l'Institut.

L'Insee est pour le moment relativement "protégé" dans le cadre du contrat du plan triennal 2023-2025 conclu en concertation avec le Ministère du budget et Bercy. L'Institut suit une trajectoire immobilière visant une diminution des espaces, mais encore loin des 16-18 m² de SUB par agent.

Des pressions encore plus fortes pourraient se faire sentir dans le prochain contrat triennal, s'il est renouvelé, avec une diminution forte des espaces occupés par les différents bâtiments de notre administration.

Tous les projets immobiliers Insee actuels maintiennent un poste de travail fixe par agent. La Direction assure que cela restera le cas jusqu'en 2025.

REJOIGNEZ NOUS !

FINANCES.CFDT.FR

UNE RÉORGANISATION DES ESPACES POSSIBLE SUR DEMANDE DES ÉQUIPES

Un accord de méthode sur les projets immobiliers de réorganisation et les bonnes pratiques à adopter est en cours de discussion au sein du Ministère sur la qualité de vie au travail et l'aménagement des espaces.

La démarche consiste à adapter les espaces en partant des métiers et des équipes.

Concrètement, cela signifie que les Directions locales seront ouvertes à une discussion (en dialogue social local) si les équipes font connaître de manière unanime leur désir de revoir leurs espaces de travail pour mieux répondre à leurs métiers et à leur qualité de vie.

La CFDT alerte sur les **risques que de tels projets peuvent entraîner s'ils se font sans concertation** entre les parties, et sans possibilité de retour à l'organisation précédente en cas d'insatisfaction.

Voir le dossier CFDT :
Espaces de travail : attention au flex-office

Pour rappel, **la CFDT Finances dénonce l'approche budgétaire de la réduction des superficies de bureaux**.
Elle revendique de **repenser les aménagements de bureaux au vu de l'organisation du travail** et veut des espaces de travail qualitatifs qui prennent en compte l'impact environnemental, adaptés aux usages des agents

Pour la CFDT Finances, **il faut avoir une approche responsable et micro** :

→ Responsable, car c'est un non-sens de chauffer et d'éclairer des locaux vides ou quasi vides dans un contexte où nous devons réduire nos émissions de gaz à effets de serre.

→ Micro, parce que les espaces de travail doivent être adaptés à l'organisation du travail et de qualité. Cela nécessite une approche au cas par cas, ergonomique ainsi que la participation des agents aux discussions.

Sur certains projets en cours à l'Insee, des équipes, notamment à Marseille, ont exprimé le souhait d'opérer ce type de réorganisation des espaces avec un décloisonnement sur leurs propres parties.

La CFDT rappelle sa demande concernant la consultation des agents en amont de tous les projets immobiliers, notamment sur les questions de places de parking, places handicapés, sécurité, restauration, etc., et que les demandes soient bien prises en compte.

La Direction donne son plein accord de principe sur ces pratiques

UNE MEILLEURE ANTICIPATION DES BESOINS À PRÉVOIR LORS DES TRAVAUX

La CFDT alerte sur **l'anticipation obligatoire en amont des problèmes sur les chantiers** afin d'éviter de devoir repasser des commandes et refaire des travaux dans les bâtiments. Cela s'est produit par exemple à l'Ancienne Gare de Metz ou au bâtiment Insight de Bordeaux.
Elle alerte également sur la **sécurité des agents, parfois aussi celle des ouvriers**, qui n'est pas toujours assurée lors de travaux dans les bâtiments en site occupé par des agents.

Lorsque cela se révèle nécessaire (bruit, encombrement…), **la CFDT demande que le télétravail exceptionnel puisse être mis en place suffisamment tôt lors de travaux sur les bâtiments**. Elle constate que cela n'a pas été le cas à Nancy ou dans d'autres établissements en chantier.

La Direction répond qu'elle s'engage à une réaction rapide dans ce cadre.

Elle rappelle que le travail exceptionnel peut être mis en œuvre si l'accueil des agents ou une partie d'entre eux sur leur lieu de travail ne peut se faire : ainsi, pendant les travaux sur site, il faut avoir suffisamment de place pour permettre à ceux qui souhaitent venir, de s'installer ailleurs éventuellement qu'à leur place habituelle, et pour ceux qui ne le souhaitent pas, autoriser le télétravail exceptionnel pour une période ne devant pas dépasser 2 semaines.

Ce contexte reste cependant très limité et étudié au cas par cas.

VOS REPRÉSENTANTS CFDT A CE GROUPE DE TRAVAIL

Prisca Blancard,
Secrétaire générale,
07 71 36 58 51

Stéphane Dupin,
DR Auvergne-Rhône-Alpes

Sandrine Goubet,
DR Hauts-de-France

Isabelle Dessagne,
Enquêtrice Bourgogne-Franche-Comté

Valérie Villacres,
Enquêtrice Nouvelle-Aquitaine

UNE INFORMATION NÉCESSAIRE DES AGENTS AUX RISQUES D'EXPOSITION À L'AMIANTE

À MALAKOFF

Suite à la demande unanime des représentants du personnel émise lors de la Formation Spécialisée SST du 5 décembre 2023, la Direction a formulé une demande auprès du Ministère afin d'obtenir le diagnostic avant travaux (DAT) réalisé avant la destruction du bâtiment Malakoff 1 (MK1).

La CFDT rappelle sa demande auprès de la Direction d'**informer les anciens occupants, prestataires et autres visiteurs de MK1, pour qu'ils aient véritablement connaissance des risques sur leur santé et qu'ils soient correctement informés des possibilités de reconnaissance en maladie professionnelle**.

Elle demande une totale transparence vis-à-vis des élus comme des agents sur le sujet.

La Direction n'apporte pas de réponse. Elle dit être en attente du diagnostic avant toute autre action.

Pour la CFDT, il reviendra à la Direction, ainsi que la médecine du travail, de **poursuivre l'accompagnement des agents concernés en cas de maladie avérée**, a fortiori pour les maladies professionnelles reconnues.

DANS D'AUTRES ÉTABLISSEMENTS

Des fiches réflexes de préconisations seront élaborées au printemps et présentées sur les deux bâtiments Insee de Nancy et de St Quentin-en-Yvelines pour lesquels des mesures de sécurité ont dû être prises pour assurer la sécurité des agents.

Pour la CFDT il est nécessaire que la Direction soit suffisamment **vigilante lors de travaux dans des bâtiments où de l'amiante est décelé**, plusieurs alertes ayant été émises après constat d'un risque d'exposition.

POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez les documents de ce groupe de travail FS du CSA sur Symphonie

Liminaire intersyndicale sur le risque amiante de la Formation spécialisée du 5 décembre 2023

Focus sur l'immobilier en région : prendre en compte des besoins des agents

Immobilier Insee : densification et performance énergétique au programme

Les chantiers immobiliers de 2021 et 2022 à l'Insee

Dossier CFDT : espaces de travail : attention au flex-office